

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Réunion du 6 octobre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACO-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 109

Nombre de présents : 95 Nombre de votants : 100

L'an deux mille quatorze, le six octobre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, BP 73, 64150 Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Axelle MARCHET, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUARDAT, Albert LASSERRE-BISCONTE, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE. Michel CAMDESSUS, Jacques CLAVE, Véronique ETCHART, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Stéphanie LERICHE, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Corinne RHOUY, Jean-Luc MARTIN, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jean-Pierre HOURCLE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Serge ARRIEULA (suppléant de Bernard TURPAIN), Jacky SCHOUMACHER (suppléant de Thierry LAFFITTE), Claude ESCOFET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jean-Pierre DUTOURNIER (suppléant de Franck VIREBAYRE-GASTON), Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Emmanuelle LACROIX-CHAGUE, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maithé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS: Mmes et MM. Guy LAFFITTE (pouvoir à Michel LAURIO), Didier ALSINET, Frédéric LAVIELLE, Mathias DUCAMIN, Dominique TOUYA, Michel JESER, Georges TROUILHET, Anthony BERBEL, Bernard CAZENAVE (pouvoir à Jacques CASSIAUHAURIE), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Jean-Pierre HOURCLE), Frédérique PETERS (pouvoir à Dominique LALANNE), Bernard TURPAIN, Sylvie DAHETZE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE (pouvoir à Claude ESCOFET), Franck VIREBAYRE-GASTON.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 19: MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DU CENTRE CULTUREL : ACQUISITION DE COLLECTIONS ET RECHERCHE DE FINANCEMENTS

Rapporteur: M. Louis COSTEODAT

Le centre culturel qui doit ouvrir ses portes à l'automne 2015 est conçu comme un véritable pôle culturel, scientifique et citoyen à l'échelle de Mourenx et de la communauté de communes de Lacq-Orthez. Inscrit par ailleurs dans le projet de renouvellement urbain de Mourenx, il sera moteur dans le développement de l'attractivité de la ville centre et l'accueil d'un public diversifié.

La communauté de communes de Lacq-Orthez et la mairie de Mourenx ont mis en place un projet culturel et scientifique d'établissement commun à tous et complétant les spécificités et les politiques menées par chaque équipement composant le Centre Culturel.

L'objectif principal est de favoriser l'accès de tous aux services offerts en matière de littérature, de son, d'image et de cinéma, de TIC, sciences, techniques, industrie, art contemporain et savoirs sous différentes formes.

Pour ce faire, la Médiathèque du centre culturel doit pouvoir offrir au public des collections de qualité, diversifiées, sur tous les types de support : livres, CD, DVD, ressources numériques, etc. et qui répondent aux objectifs définis dans son projet d'établissement

Au vu de ces objectifs, l'Etat peut intervenir pour l'acquisition des collections au titre de ses lignes sectorielles.

Concernant la subvention pouvant être attribuée par l'Etat au titre de « la 1ère fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt », le dossier de demande doit établir un état estimatif détaillé des collections.

Le dimensionnement des moyens en lecture publique en terme de collections a été précisé dans l'étude de pré-programmation réalisée en 2010 et réactualisé lors de l'élaboration du budget en 2013.

En sus des collections déjà existantes à la bibliothèque municipale de Mourenx et qui seront transférées dans la Médiathèque intercommunale, il convient de faire des acquisitions complémentaires. Les budgets d'acquisition suivants ont été prévus pour la création de l'équipement :

Acquisition de 8 840

8 840 livres : 117 312 € HT 3 000 CD audio : 40 000 € HT 6 000 DVD : 175 000 € HT

Abonnements revues et

ressources numériques : 21 388 € HT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- d'approuver le coût prévisionnel global de l'opération estimé à 353 700 € HT,
- d'approuver les moyens prévisionnels affectés à la médiathèque tels que figurant dans l'étude de programmation et reprécisés ci-dessus,
- d'autoriser son Président à mener toutes les démarches nécessaires auprès de l'Etat au titre de la « 1ère fraction du concours particulier créé au sein de la dotation général de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt », afin de mobiliser les aides pouvant être allouées pour les acquisitions de collection de la Médiathèque intercommunale du centre culturel.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée, Pour extrait-certifié conforme,

Le Président MUNA

Jacques CASSIAU-HAURIE

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté de communes de LACQ-ORTHEZ
Numéro de l'acte	DECCLO_2014_295
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.9 - Culture
Objet de l'acte	Médiathèque intercommunale du centre culturel : acquisition de collections et recherche de financements
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200039204-20141006-DECCLO_2014_295-DE
Date de transmission de l'acte	13/10/2014
Date de réception de l'accuse de réception	13/10/2014